DÉMARCHES POUR DÉPOSER SON DOSSIER À LA PRÉFECTURE



Une fois votre examen est passé et que vous avez eu votre certificat de réussite, vous devez envoyer un dossier complet à la préfecture pour demander votre carte professionnelle grâce à laquelle vous aurez votre carte professionnelle

Voici la liste des documents à fournir :

- Formulaire de demande de carte professionnelle
- Copie de la carte nationale ou du passeport (recto verso)
- Copie du permis de conduire (recto/verso)
- Deux photos récentes
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Avis médical délivré par un médecin agréé par la préfecture à l'article R221-10 du code de la route.
 Voir la Liste des médecins agrées (Formulaire)
- Attestation de réussite à l'examen et relevé de notes ou justificatifs d'expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an dans les fonctions de chauffeur professionnel.
- **V** Un montant de 61,80€

INSCRIVEZ VOUS VITE! www.mcm-academy.fr



